

SÉANCE AJOURNÉE

7 JUILLET 2020

Ajournement de la séance du 16 juin 2020 de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 7^e jour de juillet 2020 et à laquelle sont présents :

Présences : Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Monsieur Alain Camaraine, directeur général adjoint;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières;
Madame Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;

Les membres du comité consultatif de la Directrice générale :

Autres présences : Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, représentante des cadres de gestion;
Madame Chantal Laliberté, représentante du personnel enseignant;
Madame Martine Lalonde, représentante du Comité de parents;
Monsieur Jean-François Meunier, représentant du personnel professionnel;
Monsieur Marc Normandin, représentant du personnel de soutien.

Absence : Monsieur Jean-Pierre Béliveau, représentant des directions d'établissement.

01. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, procède à la réouverture de la séance d'ajournement du 23 juin 2020.

**DG 20.07.07
001**

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

03.6 Structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 (document séance tenante : DG 20.07.07-03.6).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et réouverture de la séance.
02. Période de questions du public.
- 03.1 Correspondance
- 03.2 Mot de la directrice générale.
- 03.3 Nominations et engagements – Personnel-cadre (document séance tenante).
- 03.4 Cession en faveur de la Municipalité d'Ange-Gardien (document SG 20.07.07-03.4).
- 03.5 Transaction et quittance (document SG 20.07.07-03.5).

- 03.6 Structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 (document séance tenante : DG 20.07.07-03.6).
- 08.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020-2021 (documents séance tenante RF 20.07.07-08.1).
- 08.2 Adoption des règles budgétaires 2020-2021 (RFP 03 – PR01) (documents RF 20.07.07-08.2).
- 08.3 Autorisation de dépense des établissements (document RF 20.07.07-08.3).
- 12- Levée de la séance.

02. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée par les personnes présentes à cette rencontre tenue virtuellement.

03.1 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée.

03.2. MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En raison de la situation qui prévaut actuellement quant à la pandémie du coronavirus – COVID-19, madame Dominique Lachapelle, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ne tiendra pas de séances publiques en présentiel, tel qu'elle l'avait déjà annoncée et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, elle rendra publiques les décisions prises en les publiant sur le site Internet de la Commission scolaire.

03.3 NOMINATIONS ET ENGAGEMENTS – PERSONNEL-CADRE (document séance tenante : DG 20.07.07-03.3)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 adoptée lors de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 16 juin 2020 aux termes de la résolution DG 20.06.16-013;

Considérant l'ouverture du poste de régisseur du Service des technologies de l'information et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Annie Lussier et Karine Boudreault ainsi que de messieurs Mario Champagne et Simon Bélanger;

DG 20.07.07
002

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Marc Normandin soit nommé au poste de régisseur du Service des technologies de l'information et ce, à compter du 3 août 2020;

Que, conformément à l'article 6.2.4 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Marc Normandin soit soumis à une période probatoire d'une année.

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 adoptée lors de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 16 juin 2020 aux termes de la résolution DG 20.06.16-013;

Considérant l'ouverture du poste de contremaître du Service des ressources matérielles et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Élisabeth Mc Donough et Karine Boudreault ainsi que de messieurs Mario Champagne et Jonathan Gomes;

DG 20.07.07
003

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Mathieu Gilbert soit nommé au poste de contremaître du Service des ressources matérielles et ce, à compter du 3 août 2020;

Que, conformément à l'article 6.2.4 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Mathieu Gilbert soit soumis à une période probatoire d'une année.

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 adoptée lors de la séance ordinaire transitoire de la directrice générale du 16 juin 2020 aux termes de la résolution DG 20.06.16-013;

Considérant l'ouverture du poste de coordonnatrice/coordonnateur des services complémentaires et de l'adaptation scolaire, et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Sophie Latreille, Louise Beaupré, Karine Boudreault ainsi que de messieurs Vincent Huard, Jean-Pierre Béliveau et Serge Gobat;

DG 20.07.07
004

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Anne Habermeyer soit nommée au poste de coordonnatrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire et ce, à compter du 3 août 2020;

Que, conformément à l'article 6.2.4 de la *Politique locale de gestion*, madame Anne Habermeyer soit soumise à une période probatoire d'une année.

03.4 CESSION EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN (document SG 20.07.07-03.4)

Considérant d'importants travaux d'infrastructures réalisés par la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant que la Municipalité a éliminé la majeure partie des espaces de stationnements en façade de l'école Jean XXIII et qu'elle les a repositionnés ailleurs afin de rendre le secteur aux abords de l'école plus sécuritaire;

Considérant que certains ouvrages empiètent sur la propriété du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières;

Considérant que suite aux plans « tels que construits », à la suite des travaux de réfection des rues en 2017, il a été constaté que certaines emprises de rues et servitudes devront être acquises par la Municipalité;

DG 20.07.07
005

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières cède à titre gratuit à la Municipalité d'Ange-Gardien, une partie du lot 3 518 679 du cadastre du Québec d'une superficie de 207,6 m.c., laquelle deviendra le lot 6 354 638 du cadastre du Québec.

Que la municipalité assume tous les frais d'arpentage et de cadastre pour la création des lots 6 354 638 et 6 364 639 (nouveau lot pour l'emplacement de l'école).

D'autoriser madame Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières à signer l'acte requis, selon les termes et conditions qu'elle jugera convenables ainsi que tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution et notamment mais non limitativement les documents requis pour la création du nouveau cadastre.

Cette résolution remplace la résolution HR 17.06.20-009, adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, le 20 juin 2017.

03.5 TRANSACTION ET QUITTANCE (document SG 20.07.07-03.5)

Considérant la transaction et quittance à intervenir dans le dossier du Centre sportif Rouville inc.;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a consenti un bail emphytéotique à la Ville de Marieville pour la construction de l'aréna, le 9 mars 1976, aux termes d'un acte reçu devant Me Jacques Marcoux, notaire, pour une période de 99 ans à compter du 8 août 1974;

DG 20.07.07
006

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières intervienne à la transaction et quittance à être conclue dans le dossier du Centre sportif Rouville inc. et que madame Dominique Lachapelle, directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

03.6 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 (document séance tenante : DG 20.07.07-03.6)

Considérant les besoins du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les consultations menées auprès de l'Association des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement de Champlain (ADEC) et de l'Association locale des cadres scolaires (AQCS);

DG 20.07.07
007

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Qu'un poste de direction adjointe à l'école Sacré-Cœur soit ajouté à la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2020-2021 et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2020.

08.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021 (documents séance tenante : RF 20.07.07-08.1)

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 212 279 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé autorisée par les Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaire pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021;

Considérant que le montant pour le financement de besoins locaux calculé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur conformément au Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 est au montant de 45 904 694 \$;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 16 486 181 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption au montant de 17 095 608 461 \$;
- une exemption de 25 000 \$ lorsqu'applicable;
- un taux de taxe scolaire établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la hauteur de 0,10540 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant la présentation des prévisions budgétaires aux membres du comité consultatif de la Directrice générale lors de sa séance du 30 juin 2020;

Considérant que l'hypothèse du maintien d'un budget à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé autorisée pourrait être remise en cause en raison de la situation actuelle et future de la pandémie due à la COVID et être tributaire de l'appui financier du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

DG 20.07.07
008

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

Sous réserve de l'adoption des Règles budgétaires amendées pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 par le Conseil du trésor, que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 245 612 960 \$ et des dépenses de 246 825 239 \$ soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

08.2 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2020-2021 (RFP 03 – PR01) (documents RF 20.07.07-08.2)

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que le centre de services scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* en vigueur au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant la présentation des modifications proposées à la procédure au comité consultatif de la Directrice générale lors de sa séance du 30 juin 2020;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

DG 20.07.07
009

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

D'adopter les règles budgétaires 2020-2021 (RFP 03 – PR 01) telles que déposées.

08.3 AUTORISATION DE DÉPENSE DES ÉTABLISSEMENTS (document RF 20.07.07-08.3)

Considérant l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire;

Considérant l'impact de la pandémie sur les activités éducatives et administratives du centre de services scolaire et de ses établissements;

Considérant l'orientation prise par le centre de services scolaire de permettre l'adoption du budget d'établissement au-delà du 30 juin 2020;

Considérant l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique qui permet au centre de services scolaire, d'autoriser un établissement à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées;

Considérant la nécessité de donner une telle autorisation afin de permettre aux directeurs d'établissement de se procurer les biens et services requis pour le début de l'année scolaire;

DG 20.07.07
010

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose :

D'autoriser les directions d'établissement :

- En fonctionnement, à engager, à compter du 1^{er} juillet 2020, des dépenses mensuelles jusqu'à un maximum de 1/12 du budget total alloué pour l'année scolaire 2020-2021, et ce, jusqu'au 31 octobre 2020;
- En investissement, à l'exception des achats requis pour la rentrée scolaire et des travaux immobiliers à effectuer au cours de l'été qui pourront être engagés à 100%, à engager, à compter du 1^{er} juillet 2020, des dépenses mensuelles jusqu'à un maximum de 1/12 du solde du budget d'investissement alloué pour l'année scolaire 2020-2021, et ce, jusqu'au 31 octobre 2020;
- À engager les dépenses relatives aux activités autofinancées, notamment mais non exclusivement celles relatives aux frais chargés aux parents.

Que cette autorisation prenne fin automatiquement à compter de l'adoption du budget 2020-2021 de l'établissement par le conseil d'établissement.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

DG 20.07.07
011

Je, Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, propose la levée de la séance.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL